



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 12 avril 2021

Intervention d'Eric BAINVEL

Délibération n°4 : adhésion et subvention à l'association SOS Méditerranée

Bonjour à toutes et tous, ainsi qu'aux citoyennes et citoyens qui nous regardent.

Nous voterons bien sûr cette délibération en faveur de l'association SOS Solidarité qui œuvre au sauvetage des réfugié.e.s qui fuient la misère et ou la guerre dans leurs pays. Malgré les grands discours en faveur des droits (de l'homme) humain on peut encore remarquer que les gouvernements européens ainsi que les instances communautaires européennes ne font pas grand chose. Outre un manque de solidarité de nombreux pays européens qui laissent les états italiens, grecques et espagnols se débrouiller seuls, ils mettent avant tout en place une politique de chasse aux réfugié.e.s.

Mais ne sommes-nous pas aussi dans une certaine hypocrisie avec ce vote ? En effet, si il est nécessaire de sauver ces enfants, ces hommes et ces femmes victimes de politiques qu'ils et elles n'ont pas décidé.e.s, il est aussi nécessaire de les accompagner ensuite, afin de ne pas les expulser et donc de les accueillir de manière digne afin de permettre leur intégration.

Or que fait exactement la ville dans ce domaine. La ville n'accueille pas les personnes sans papiers ou titres de séjour à jour. Seules des associations s'en chargent.

Aussi pour aller réellement jusqu'au bout de la démarche et pas seulement se donner bonne conscience en versant notre obole, avez-vous prévu Mr Le Maire des actions prévoyant la prise en charge et l'accompagnement de demandeurs et demandeuses d'asile sauvé.e.s par l'association SOS Solidarité ou d'autres ?

Je vous remercie pour votre écoute et votre réponse.



Citoyen-nes
engagé-es